



SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 01/03/2020

Date d'édition : 21/08/2018

Version : 2.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme de produit : Mélange

Nom du produit : SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

1.2. Utilisation prévue du produit

Revêtement décoratif

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

LATICRETE International

1 parc Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

www.laticrete.com

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, appelez ChemTel jour et nuit

Aux États-Unis et au Canada : 1.800.255.3924

Mexique : 1.800.099-0731

En dehors des États-Unis et du Canada : 1.813.248.0585 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Tox aiguë. H332

4 (Inhalation :
poussière, brouillard)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Aspic. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07



GHS08

Mot indicateur (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation de la peau.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Conseils de prudence (GHS-US / CA) :

- P261 - Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.
- P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- P284 - [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et garder la respiration confortable.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
- P405 - Magasin verrouillé.
- P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

prénom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate	(N° CAS.) 28182-81-2	81.7 - 86	Tox aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate	(N° CAS.) 88917-22-0	14	Flam. Liq. 4, H227 Tox aiguë. 4 (oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aspic. Tox. 1, H304
Hexaméthylène diisocyanate	(N° CAS.) 822-06-0	<0,215	PHNOC 1 Tox aiguë. 4 (oral), H302

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

			Tox aiguë. 3 (voie cutanée), H311 Tox aiguë. 1 (Inhalation : vapeur), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402
--	--	--	--

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

La dénomination chimique spécifique et / ou le pourcentage exact de composition ont été divulgués en tant que secret commercial [29 CFR 1910.1200].

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Prenez d'abord les précautions qui s'imposent pour assurer votre propre sécurité avant de tenter une intervention de secours (par exemple, portez un équipement de protection respiratoire approprié, utilisez le système de protection respiratoire), puis transportez la personne exposée à l'air frais. Restez au repos dans une position où il fait bon respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Immergez immédiatement la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Général : Toxique par inhalation. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Sensibilisation de la peau. Peut causer une irritation respiratoire. Provoque une irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Danger d'aspiration.

Inhalation : L'exposition peut entraîner une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes évocateurs d'une réaction allergique / de sensibilisation. Peut causer un œdème pulmonaire. Une exposition prolongée peut causer une irritation. L'inhalation est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur la santé, notamment les suivants : irritation, difficultés respiratoires et perte de conscience.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, sensation de brûlure, sécheresse et dermatite.

Lentilles de contact : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables. Une aspiration dans les poumons peut survenir pendant l'ingestion ou des vomissements et peut causer des lésions pulmonaires.

Symptômes chroniques : Inhalation chronique : à la suite de surexpositions répétées précédentes ou d'une dose unique importante, certains individus développent des symptômes ressemblant à des isocyanates à des niveaux très inférieurs à la valeur TLV. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition, à l'instar de nombreuses réponses asthmatiques non spécifiques. Selon certains rapports, une fois sensibilisé, un individu peut ressentir ces symptômes lors d'une exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité accrue des poumons peut persister pendant des semaines et, dans les cas graves, pendant plusieurs années. La surexposition aux isocyanates pourrait également causer des dommages aux poumons, notamment une diminution de la fonction pulmonaire, qui peuvent être permanents. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut être inefficace, mais il faut utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Un fort courant d'eau peut répandre du liquide en combustion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré inflammable mais peut brûler à haute température.

Danger d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants puissants. Risque accru d'incendie ou d'explosion. Les isocyanates et les thioisocyanates sont incompatibles avec de nombreuses classes de composés, réagissant de manière exothermique pour libérer des gaz toxiques. Les réactions avec les amines, les aldéhydes, les alcools, les métaux alcalins, les cétones, les mercaptans, les oxydants forts, les hydrures, les phénols et les peroxydes peuvent provoquer de fortes émissions de chaleur. Les acides et les bases initient des réactions de polymérisation dans ces matériaux. Certains isocyanates réagissent avec l'eau pour former des amines et libèrent du dioxyde de carbone. Les polyuréthanes sont formés par la réaction de condensation de diisocyanates avec, par exemple, l'éthylène glycol.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Isocyanates. Acide isocyanique. Cyanure d'hydrogène. Le feu produira une fumée noire dense.

les autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à d'autres sections

Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utilisez des précautions particulières pour éviter les charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile. Arrêter la fuite si cela peut se faire en toute sécurité.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone. Éliminer les sources d'inflammation.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Absorber et / ou contenir le déversement avec un matériau inerte. Ne pas absorber de matières combustibles telles que : sciure de bois ou matières cellulosiques. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les récipients vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. Mettre à la terre et attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur ou d'ignition, de l'eau et de l'humidité, des températures extrêmement basses ou élevées et des produits incompatibles. Conserver dans un endroit sec et frais. Garder dans un endroit ignifuge. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Matériaux incompatibles : Amines métal non ferreux. Zinc. Cuivre et ses alliages. Alcools. Incompatible avec l'eau, l'air humide. Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Revêtement décoratif

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)		
Ontario	VLE OEL (mg / m ³)	1164 mg / m ³
Ontario	OEL STEL (ppm)	150 ppm
Ontario	VME TWA (mg / m ³)	776 mg / m ³
Ontario	TWA OEL (ppm)	100 ppm
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)		
USA ACGIH	TWA ACGIH (ppm)	0,005 ppm
USA ACGIH	Indices d'exposition biologique (BEI)	15 µg / g Créatinine Parameter : 1,6-Hexamethylenediamine with hydrolysis - Milieu : urine - Temps d'échantillonnage : fin de poste (non spécifique)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	0,035 mg / m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	0,005 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg / m ³)	0,14 mg / m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (plafond) (ppm)	0,02 ppm
Alberta	VME TWA (mg / m ³)	0,03 mg / m ³
Alberta	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Colombie britannique	OEL Plafond (ppm)	0,01 ppm
Colombie britannique	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Manitoba	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Nouveau-Brunswick	VME TWA (mg / m ³)	0,034 mg / m ³
Nouveau-Brunswick	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Terre-Neuve et Labrador	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Nouvelle-Écosse	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nunavut	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Nunavut	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Territoires du nord-ouest	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Ontario	OEL Plafond (ppm)	0,02 ppm (règlement sur les substances désignées)
Ontario	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm (règlement sur les substances désignées) 0,005 ppm (s'applique aux lieux de travail auxquels le règlement sur les substances désignées ne s'applique pas)
Île-du-Prince-Édouard	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Québec	VEMP (mg / m ³)	0,034 mg / m ³
Québec	VEMP (ppm)	0,005 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Saskatchewan	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les zones confinées. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Utiliser un équipement anti-déflagrant. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables peuvent être libérés. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques peuvent être libérés. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Porter des vêtements ignifuges / ignifuges / ignifuges.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Indisponible
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: Indisponible
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants puissants. Risque accru d'incendie ou d'explosion. Les isocyanates et les thioisocyanates sont incompatibles avec de nombreuses classes de composés, réagissant de manière exothermique pour libérer des gaz toxiques. Les réactions avec les amines, les aldéhydes, les alcools, les métaux alcalins, les cétones, les mercaptans, les oxydants forts, les hydrures, les phénols et les peroxydes peuvent provoquer de fortes émissions de chaleur. Les acides et les bases initient des réactions de polymérisation dans ces matériaux. Certains isocyanates réagissent avec l'eau pour former des amines et libèrent du dioxyde de carbone. Les polyuréthanes sont formés par la réaction de condensation de diisocyanates avec, par exemple, l'éthylène glycol.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Peut polymériser au contact d'humidité / eau, de matériaux qui réagissent avec les isocyanates et de températures supérieures à 93 °C (199,4 °F).

10.4. Conditions à éviter : Ensoleillement direct, températures extrêmement basses ou élevées, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation. Eau, humidité

10.5. Matériaux incompatibles : Amines métal non ferreux. Zinc. Cuivre et ses alliages. Alcools. Incompatible avec l'eau, l'air humide. Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Fumée. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Isocyanates. Acide isocyanique. Fumées toxiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë (Orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité Aiguë (Inhalation) : Inhalation : poussière, brouillard : Nocif par inhalation.

Données LD50 et LC50 :

SPARTACOTE™ Flex XPL, partie B	
ATE US / CA (poussière, brouillard)	4,51 mg / l / 4h

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

pH : Indisponible

Domage oculaire / irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

pH : Indisponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut causer une irritation respiratoire.

Danger d'aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après l'inhalation : L'exposition peut entraîner une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes évocateurs d'une réaction allergique / de sensibilisation. Peut causer un œdème pulmonaire. Une exposition prolongée peut causer une irritation. L'inhalation est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur la santé, notamment les suivants : irritation, difficultés respiratoires et perte de conscience.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, sensation de brûlure, sécheresse et dermatite.

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables. Une aspiration dans les poumons peut survenir pendant l'ingestion ou des vomissements et peut causer des lésions pulmonaires.

Symptômes chroniques : Inhalation chronique : à la suite de surexpositions répétées précédentes ou d'une dose unique importante, certains individus développent des symptômes ressemblant à des isocyanates à des niveaux bien inférieurs au TLV. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition, à l'instar de nombreuses réponses asthmatiques non spécifiques. Selon certains rapports, une fois sensibilisé, un individu peut ressentir ces symptômes lors d'une exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité accrue des poumons peut persister pendant des semaines et, dans les cas graves, pendant plusieurs années. La surexposition aux isocyanates pourrait également causer des dommages aux poumons, notamment une diminution de la fonction pulmonaire, qui peuvent être permanents. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)	
ATE US / CA (oral)	500,00 mg / kg de poids corporel
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	
LC50 Inhalation Rat	18500 mg / m ³ (durée d'exposition : 1 h)
LC50 Inhalation Rat	4,625 mg / l / 4h
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
DL50 Oral Rat	959 mg / kg
Rat dermique DL50	> 7000 mg / kg
Lapin cutané LD50	593 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	0,06 mg / l / 4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - Général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
LC50 Poisson 1	26,1 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio [statique])
ErC50 (algues)	89,1 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité

SPARTACOTE™ Flex XPL, partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPARTACOTE™ Flex XPL, partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

Information additionnelle : Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables connues ou non au moment de la publication de la FDS.

- 14.1. **En accord avec DOT** Non réglementé pour le transport
- 14.2. **En accord avec IMDG** Non réglementé pour le transport
- 14.3. **En accord avec IATA** Non réglementé pour le transport
- 14.4. **Conformément au TMD** Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation Danger physique - Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides) Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	P - P - indique une substance dont l'avis de fabrication a débuté.
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (anciennement règle de rapport de mise à jour de l'inventaire), c'est-à-dire mise à jour partielle des rapports de production et de site de la base de données d'inventaire TSCA (40 CFR 711).
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapports de la section 313 du SARA des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	1 %

15.2. Réglementation des États-Unis

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses

15.3. Réglementation Canadienne

Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 01/03/2020

SPARTACOTE™ Flex XPL Faible Brillant Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Les autres informations

: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

Texte intégral du SGH :

Tox aiguë. 1 (Inhalation : vapeur)	Toxicité aiguë (inhalation : vapeur) Catégorie 1
Tox aiguë. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Tox aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4
Tox aiguë. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Aspic. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables Catégorie 4
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique au contact de la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H330	Fatal si inhalé
H332	Nocif si inhalé
H334	Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut causer une irritation respiratoire
H402	Nocif pour la vie aquatique
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US, Mex)